



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 décembre 2021
(Lieu : Salle communautaire)**

PRÉSENCES

Madame	Émilie Boisvert	Mairesse
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Yanick Langlais	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

Monsieur Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ABSENCES

Madame	Marilyne Perreault	Siège #1
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Émilie Boisvert, mairesse, déclare la séance ouverte à 19 h 45

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 305-2021-12

**Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 décembre 2021
(Lieu : Salle communautaire)**

**3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
(2022-2024)**

La Mairesse, Mme Émilie Boisvert présente le Programme Triennal d'Immobilisations pour l'exercice 2022-2024)

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2022-2024) – DÉCISION

No : 306-2021-12

CONSIDÉRANT QUE les articles 953.1 à 957, du *Code municipal* stipule que les municipalités doivent présenter annuellement, au plus tard, le 31 décembre, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une année électorale, une Municipalité peut choisir de présenter son budget annuel, au plus tard, le 31 janvier et qu'elle a décidé de procéder à l'exercice, au mois de janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de présenter son plan triennal d'immobilisations avant l'adoption de son budget annuel;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ADOPTER le Programme Triennal d'immobilisations (2022-2024), tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min selon le Règlement 131-92



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 décembre 2021
(Lieu : Salle communautaire)**

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 307-2021-12

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 :50h.

Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général & secrétaire-
trésorier